



HAL
open science

Tourisme et chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : pratiques, acteurs et gouvernance du bien culturel

Sébastien Rayssac, Sébastien Pénari

► To cite this version:

Sébastien Rayssac, Sébastien Pénari. Tourisme et chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : pratiques, acteurs et gouvernance du bien culturel. *Sud-Ouest Européen*, 2017, Chemine-ments, tourisme et gouvernance territoriale, 43 (1), pp.21-37. 10.4000/soe.2588 . hal-01817376

HAL Id: hal-01817376

<https://hal.science/hal-01817376v1>

Submitted on 30 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

TOURISME ET CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN FRANCE : PRATIQUES, ACTEURS ET GOUVERNANCE DU BIEN CULTUREL

Sébastien RAYSSAC*, Sébastien PÉNARI**

RÉSUMÉ – *De l'image du pèlerin aux pratiques plus récentes du cheminant, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle constituent une ressource culturelle qui ne cesse d'être réinterprétée. La multiplication des acteurs autour de ce phénomène nécessite notamment de repenser les partenariats autour de ce bien culturel inscrit au patrimoine mondial et qui constitue également un objet touristique complexe. Cette réflexion se propose de questionner à partir du décryptage du système d'acteurs en présence dans le contexte français, les défis de l'action partenariale autour de la gouvernance de ce bien culturel.*

ABSTRACT – *TOURISM AND ROUTES OF SANTIAGO DE COMPOSTELA IN FRANCE: PRACTICES, STAKEHOLDERS AND GOVERNANCE OF THE CULTURAL PROPERTY. From the Pilgrim image to the more recent practices of the walkers, The Santiago de Compostela routes constitute a cultural resource which is constantly reinterpreted. The increase of the actors around this phenomenon forces to rethink partnership around this cultural property listed in the UNESCO world heritage and which also constitutes a complex tourist object. This reflection suggests questioning from the deciphering of actors' system present in the French context, the challenges of the partnership share around the governance of this cultural property.*

RESUMEN – *TURISMO Y CAMINOS DE SANTIAGO DE COMPOSTELA EN FRANCIA : PRÁCTICAS, ACTORES Y GOBERNANZA DEL BIEN CULTURAL. Desde la imagen del peregrino hasta las prácticas más recientes del caminante, los caminos de Santiago constituyen un recurso cultural que se reinterpreta constantemente. La multiplicación de actores en torno a este fenómeno hace que sea necesario replantearse los diferentes modos de colaboración en torno a este bien cultural inscrito en el patrimonio mundial y que constituye también un objeto turístico complejo. Este artículo se propone cuestionar los retos de las estrategias de cooperación en torno a la gobernanza de este bien cultural descifrando el sistema de actores presentes en el contexto francés.*

CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE – RESSOURCE, TOURISME – GOUVERNANCE – PRATIQUES – ITINÉRANCE

THE SANTIAGO DE COMPOSTELA ROUTES – RESSOURCE – TOURISM, GOVERNANCE – PRACTICES – HOMELESSNESS

CAMINOS DE SANTIAGO DE COMPOSTELA – RECURSOS – TURISMO – GOBERNANZA – PRÁCTICAS – ITINERANCIA

* Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR LISST – Dynamiques rurales, rayssac@univ-tlse2.fr

** ACIR – Compostelle, sebastien.penari@chemins-compostelle.com

Chemin devenu mythique, arpenté par curiosité culturelle, motivation spirituelle ou encore pour relever un défi personnel, les chemins de Saint-Jacques vers Compostelle constituent une construction humaine matérialisée par un réseau d'itinéraires irriguant l'Europe. Invention récente ou reconstitution archéologique, on dénombre 305 chemins en Europe dénommés « de » ou « vers "Saint-Jacques" », de sorte que le phénomène jacquaire revêt un caractère mondialisé qui se cristallise dans le Sud-Ouest européen.

Des symboles tels que la coquille ou le *credencial*¹ matérialisent un imaginaire commun autour du phénomène jacquaire, que résume cette formule « mettre ses pas dans les pas de... ». Toutefois, la réalité de son développement est différente de part et d'autre des Pyrénées. Évocation des routes empruntées par les pèlerins d'autrefois, les sentiers français connaissent une fréquentation moindre que dans la péninsule ibérique. Thématique structurante pour le nord de l'Espagne, fondée sur un substrat historique et culturel ayant une résonance dans la société, le développement du tourisme y a été voulu et consolidé.

Objet touristique associé à l'itinérance, le chemin de Saint-Jacques constitue le support d'une offre abondante portée par des acteurs aux logiques parfois différentes qui capitalisent sur un faisceau d'images puissant. Objet culturel, il constitue une mémoire, une source d'inspiration enracinée sur les éléments patrimoniaux du chemin, sur le sentier comme espace de l'expérience et sur la halte du soir comme lieu des rencontres. De l'itinéraire culturel européen (ICE) au bien culturel doublement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ces reconnaissances témoignent d'une épaisseur culturelle qui a parfois du mal à essaimer les projets de territoire en France.

Face à la multiplication de nouveaux itinéraires, au risque dénoncé d'artificialisation de la thématique jacquaire et à l'intervention de nombreux acteurs, se pose inévitablement l'enjeu de la préservation d'un imaginaire et de la gestion de son cadre d'expression : les itinéraires vers Compostelle en France. Dans cette perspective, en quoi le renforcement de la gouvernance du Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

¹ La *credencial* constitue aujourd'hui un souvenir pour le cheminant. Les évêques délivraient autrefois aux pèlerins une attestation qui leur permettait de voyager, tout en authentifiant leur condition de pèlerin. La *credencial* (délivrée par les associations) et la *crenciale* (délivrée par l'Église) en sont aujourd'hui les héritières. Elles sont destinées aux marcheurs, cyclistes ou cavaliers se rendant à Compostelle.

inscrit sur la Liste du patrimoine mondial peut-il constituer un levier pour repenser à la fois l'action partenariale entre les acteurs en présence tout en favorisant une meilleure prise en compte des enjeux touristiques et de leur diffusion ?

Pour nourrir cette réflexion, une combinaison de méthodes et d'outils a été privilégiée, associant la recherche de documents d'archive², l'analyse de documents publics³, l'observation participante et la réalisation d'entretiens de recherche⁴.

En décryptant les origines contemporaines du phénomène jacquaire et sa mise en tourisme, cet article vise en premier lieu à mieux comprendre la mosaïque de pratiques associées à l'expérience touristique du cheminant. L'approche taxonomique contribue en second lieu à recenser les différentes catégories qui composent le paysage des acteurs des chemins de Compostelle en France en révélant ainsi un système complexe avec des organisations structurantes. En se focalisant sur la gouvernance du bien 868 inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'analyse identifie enfin les défis de l'action partenariale et envisage de possibles régulations pour accompagner un développement touristique durable.

I – De l'image du pèlerin aux pratiques du cheminant

Le pèlerinage compostellan a émergé après la découverte du tombeau⁵ attribué à l'apôtre saint Jacques le Majeur (vers 830). Ce pèlerinage est devenu au fil des siècles un symbole de la pratique des pèlerinages et de

² La recherche de documents d'archive a été principalement effectuée dans le fonds documentaire constitué depuis 20 ans par l'ACIR Compostelle qui conserve notamment à Toulouse près de 1 800 ouvrages sur la thématique jacquaire.

³ L'analyse de documents publics s'est appuyée sur les publications des services de l'État comme sur les diagnostics et les bulletins d'information à l'échelle des collectivités territoriales.

⁴ 10 entretiens semi-directifs (1 heure en moyenne) auprès des acteurs locaux du tourisme ont été effectués sur le site de Rocamadour en 2013 dans le cadre du programme de recherche sur « Les hauts lieux du tourisme en Midi-Pyrénées : Dispositifs de valorisation et organisation des territoires touristiques » (Université Toulouse - Jean Jaurès). Ces derniers ont été complétés par 15 nouveaux entretiens plus poussés (2 à 3 heures) auprès de l'ACIR Compostelle, répartis entre 2014 et 2016 au sujet de l'identification du système d'acteurs et de la gouvernance du bien 868.

⁵ Ce tombeau se situe au finis terrae du continent européen. Il est le réceptacle d'un imaginaire du bout du monde.



Fig. 1 – Deuxième carte figurant les itinéraires compostellans en France

Source : archives ACIR Compostelle/musée des Monuments français, Francis Salet, 1937

la vénération aux reliques très caractéristique et féconde dans la chrétienté médiévale. À partir du xv^e siècle, critiques et doutes commencent à s'exprimer sur la pratique des pèlerinages lointains et la contestation culmine au milieu du xvi^e siècle. La redécouverte en 1879 des reliques de saint Jacques, authentifiées quelques années plus tard par la papauté, réactive une tradition qui était

largement devenue un phénomène propre à l'Espagne. La première moitié du xx^e siècle en fait un objet d'études savantes marqué par deux réalisations. D'une part, une figuration des « chemins » parcourus par les pèlerins (fig. 1).

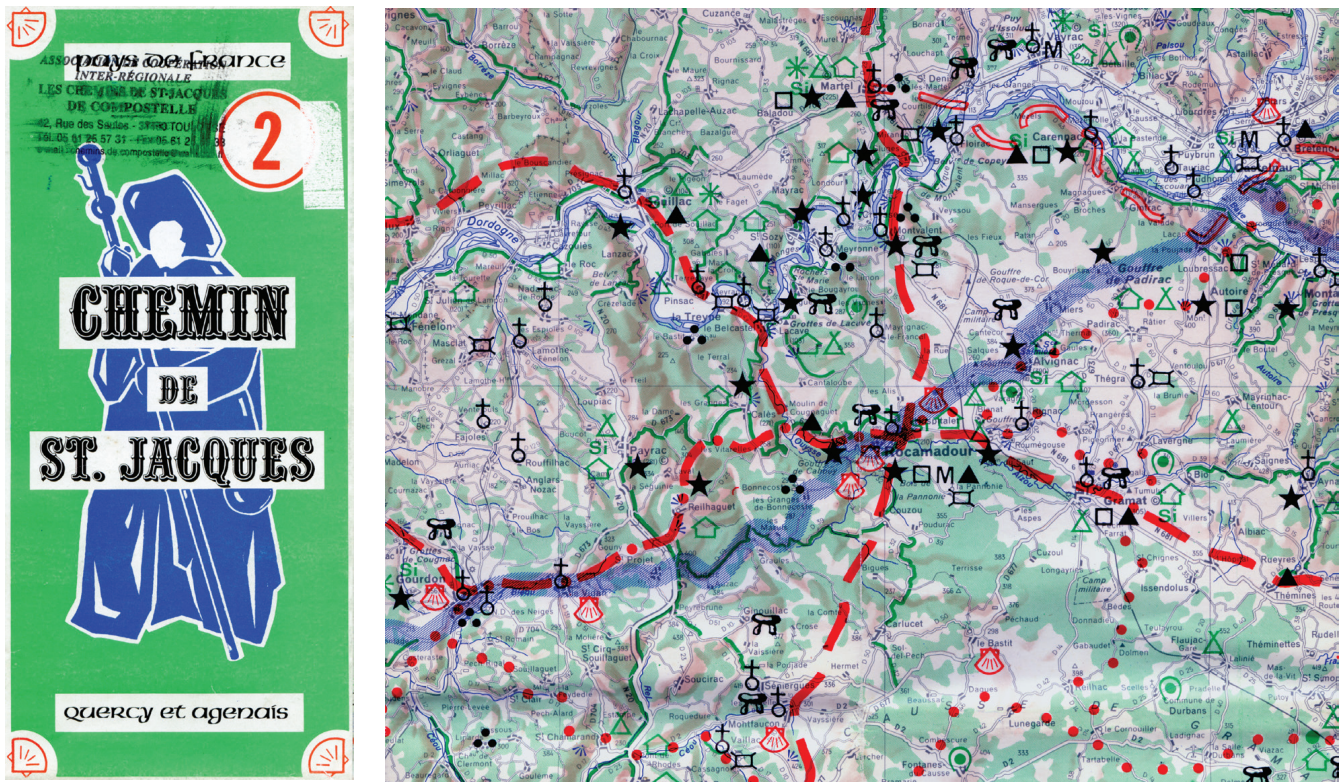


Fig. 2 – Chemin de Saint-Jacques : « Quercy et Agenais »

Source : archives ACIR/secrétariat d'État au tourisme et le service d'études d'aménagement touristique de l'espace rural, 1977

D'autre part, la traduction et la diffusion du livre V du codex Calixtinus⁶ sous le titre de « guide » (à partir de 1937) qui focalise sur la question des routes et favorise l'écriture d'un récit qui donne un primat au sanctuaire galicien. L'histoire de nombreux sanctuaires porteurs d'une grande valeur historique et d'une notoriété religieuse propres est alors réinterprétée en fonction d'une destination : Compostelle.

À partir des années 1950, les chercheurs vont également jouer le rôle de médiateur à travers des expositions ou par l'inventaire de l'iconographie jacquaire et des traces de passage des pèlerins, créant ainsi les conditions pour ressusciter l'itinérance pègrine vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Marquée successivement par la réouverture des frontières espagnoles (1949), l'entrée de l'Espagne à l'UNESCO (1952) et à l'ONU (1955) puis par les Trente Glorieuses, cette période est propice à la réinterprétation de cet ensemble culturel.

Au plan des politiques publiques, dès les années 1960, l'Espagne définit le chemin comme un patrimoine national, une ressource territoriale mobilisable pour le tourisme. La jeune démocratie espagnole le conçoit comme un trait d'union matériel et culturel avec l'Europe démocratique. En France, l'aménagement du premier sentier à partir de 1972 précède l'édition d'une première série de trois cartes (fig. 2) et de trois brochures édités en 1977 par le secrétariat d'État au tourisme et le service d'études d'aménagement touristique de l'espace rural. Elles figurent les itinéraires jacquaires dans l'espace massif central pour en soutenir son développement touristique.

Avec la régionalisation en France comme en Espagne, les années 1980 marquent un tournant. Au seuil des années 1990, l'objet de connaissance devient une réalité matérielle et un argument touristique. Considérés comme un atout pour le développement local et le tourisme, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sont alors pensés comme une matrice de l'identité culturelle et d'une citoyenneté européenne au moment où l'Europe économique cherche à forger une Europe des citoyens fondée sur un héritage commun (tableau 1).

⁶ Le codex *Calixtinus* ou *Liber Sancti Jacobi* (Livre de saint Jacques) est une source précieuse de connaissance. Composé de cinq livres, il est composé par l'école épiscopale aux environs de 1140. Le Livre V, longtemps attribué à la plume d'un clerc poitevin, Aymeri Picaut, est abusivement considéré comme le plus ancien guide touristique de l'Europe.

L'objet patrimonial, est ainsi proclamé en 1987 par le conseil de l'Europe comme « itinéraire culturel européen » (ICE) puis inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993⁷ (bien 669bis pour l'Espagne) et en 1998⁸ (bien 868 pour la France).

Les chemins vers Saint-Jacques-de-Compostelle ont ainsi acquis une reconnaissance internationale générant des défis (Tomasin, 2014), notamment en terme de coopération pour le système d'acteurs en présence. Au plan régional, dès 1990, la région Midi-Pyrénées avait été précurseur en France sur la thématique jacquaire pour l'inclure dans ses politiques

dans une double intention : ouvrir des opportunités de coopération transfrontalière et interrégionale dans le Sud-Ouest européen ; valoriser une thématique culturelle et touristique fondée sur le renouveau de l'engouement pour la marche à pieds et promoteur d'un tourisme en espace rural (fig. 4). À partir du succès avéré de fréquentation dès 1993 (année jacquaire), de l'internationalisation⁹ de cette fréquentation et de la multiplication d'itinéraires aménagés ces vingt dernières années, la sphère publique territoriale a progressivement consolidé en France ses interventions à différentes échelles.

Tableau 1 – Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle

« Le sens de l'humain dans la société, les idées de liberté et de justice et la confiance dans le progrès sont des principes qui historiquement ont forgé les différentes cultures qui créent l'identité européenne.

Cette identité culturelle est, aujourd'hui comme hier, le fruit de l'existence d'un espace européen chargé de la mémoire collective et parcouru de chemins qui surmontent les distances, les frontières et les incompréhensions.

Le conseil de l'Europe propose aujourd'hui la revitalisation de l'un de ces chemins, celui qui conduisait à Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce chemin hautement symbolique dans le processus de construction européenne, servira de référence et d'exemple pour des actions futures.

Pour cela, nous faisons appel aux autorités, institutions et citoyens pour :

1. Poursuivre le travail d'identification des chemins de Saint-Jacques sur l'ensemble du territoire européen.
2. Établir un système de signalisation des principaux points de l'itinéraire par l'utilisation de l'emblème proposé par le conseil de l'Europe.
3. Développer une action coordonnée de restauration et de mise en valeur de patrimoine architectural et naturel situé à proximité de ces chemins.
4. Lancer des programmes d'animation culturelle afin de redécouvrir le patrimoine historique, littéraire, musical et artistique créé par les pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle.
5. Promouvoir l'établissement d'échanges permanents entre les villes et les régions situées le long de ces chemins.
6. Stimuler, dans le cadre de ces échanges, la création artistique culturelle contemporaine pour rénover cette tradition et témoigner des valeurs intemporelles de l'identité culturelle européenne.

Que la foi qui a animé les pèlerins tout au long de l'histoire et qui les a réunis en une aspiration commune, par delà les différences et les intérêts nationaux, nous inspire aujourd'hui nous aussi et tout particulièrement les jeunes à parcourir ces chemins pour construire une société fondée sur la tolérance, le respect d'autrui, la liberté et la solidarité. »

Source : conseil de l'Europe, 23 octobre 1987

⁷ 1993 : pour l'Espagne avec le Camino francés et les chemins du nord de l'Espagne (bien 669 et bien 669bis).

⁸ 1998 : pour la France avec les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (bien 868).

⁹ En 2015, plus de 110 nationalités ont été relevées à Saint-Jean-Pied-de-Port (Source : Association des amis des chemins de Saint-Jacques des Pyrénées-Atlantiques).

De surcroît, le phénomène jacquaire dépasse désormais le seul attrait sportif ou la pratique religieuse traditionnelle pour témoigner d'un besoin social de sens collectif, de ré-enchantement de la société comme d'une expérience personnelle

de liens interindividuels plus solidaires et d'une fraternité refondée dans les aléas, les joies et les peines, du périple. (tableau 2).

Symptôme de notre époque, l'itinérance (Berhelot, Corneloup, 2008) jacquaire révèle également l'évolution du rapport de l'individu à la religion dans la société post-industrielle et sécularisée. Car le pèlerinage est la forme religieuse du voyage. Le néo-pèlerin ou la revitalisation contemporaine du pèlerinage (Miaux, 2008 ; Cerezales, 2013) rompt avec le quotidien et se confronte à une expérience touristique singulière. D'ailleurs,



Fig. 3 – Première carte européenne des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle »

Source : archives ACIR Compostelle/IGN, CNIG-Espagne, IGN-France, 1993

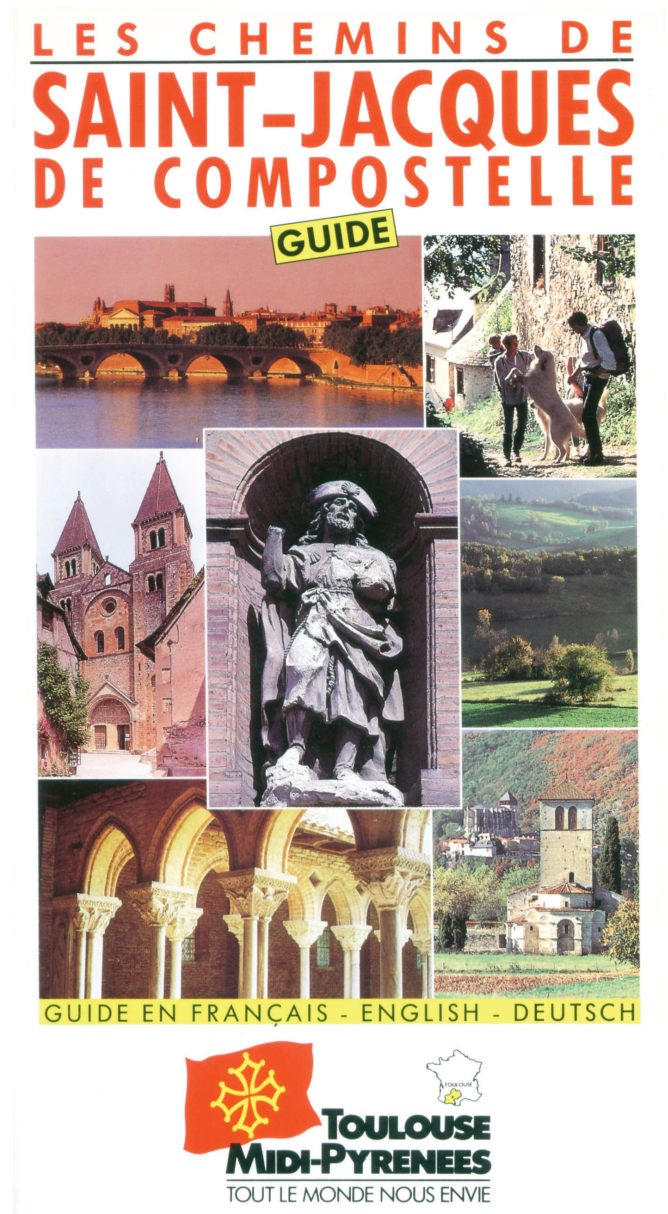


Fig. 4 – Premier guide touristique régional français sur « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle »

Source : archives ACIR Compostelle – comité régional du tourisme Midi-Pyrénées, 1990

« tourisme et pèlerinage puisent par leurs attitudes physiques et spirituelles à des sources communes de nourritures » (Dupront, 1969). Dans les deux démarches, « il y a sacralisation de l'espace, puissance accordée à des lieux, à des aspects rituels » (Cettolo, 2004). Mais dans nos sociétés modernes, c'est le patrimoine et le vif engouement qu'il suscite qui participe de la quête de sens et d'identité (Di Méo, 1995). Le pèlerin et sa motivation culturelle, minoritaire dans les publics

étudiés, laisse la place au « cheminant » et à la variété (Pearce, 1993) de ses motivations : désir de retrouver un rythme plus humain au travers de la marche ; intérêts pour les patrimoines culturels et naturels ; désir de confrontation à soi-même ; désir de rencontre des autres ; besoin de communication ; besoin d'exister dans un espace de liberté sans les contraintes de la vie moderne ; et la recherche de spiritualité dans une société en proie à une crise des valeurs et des repères. Ainsi, cette ressource culturelle mobilisée dans le champ du tourisme (Amirou, 2000) peut à la fois constituer un levier pour susciter du lien social fondé sur des formes d'entraide, de générosité et de solidarité.

Tableau 2 – Les valeurs associées aux « Chemins de Saint-Jacques »

| Raisons du cheminement (%) | |
|--|------|
| La rencontre avec les autres | 45,7 |
| La randonnée sur des chemins (décrits, balisés) | 30,5 |
| La découverte des paysages, des vestiges du passé | 25,9 |
| La marche, l'itinérance | 25,8 |
| La quête ou la recherche de soi, se connaître | 23,6 |
| La quête spirituelle | 23,5 |
| La communication avec la nature, être en harmonie | 22,9 |
| L'intérêt pour le patrimoine jacquaire et son histoire | 20,7 |
| Revivre l'histoire des pèlerins (aller dans les pas de...) | 18,7 |
| La quête du sens de la vie, du monde | 18,5 |
| Une façon originale de visiter une région | 14,8 |
| Chercher quelque chose sans trop savoir quoi | 10,5 |
| Le challenge (sportif) | 7,8 |
| La participation à l'histoire culturelle de l'Europe | 6,9 |
| L'attente d'une révélation | 2,2 |

« Extraordinaires ces dernières années, on est connu, les chemins de Saint-Jacques attirent, des croyants, des non croyants, des chercheurs de sens à leurs vies, ou bien des gens qui ont eu des gros problèmes et qui partent pour demander la guérison ou pour se sortir de leurs angoisses. L'humain est au cœur de leurs démarches¹⁰ ».

L'étude commanditée en 2003 par les comités régionaux du tourisme de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine discernait les visages des pratiquants ainsi que les valeurs et représentations très positives associées à l'itinérance jacquaire : les randonneurs touristes (26 %), les pèlerins « mystiques » (24 %), les randonneurs sportifs (21 %), les pèlerins traditionnels (19 %) et les pèlerins métaphysiques (10 %). Leurs cheminements oscillent entre l'exploration de nouveaux horizons et une quête intérieure, entre un besoin de ressenti et un effort de s'éprouver soi-même. « Les chemins de Compostelle possèdent une aura qui fonde leur attractivité et les démarches de développement touristique doivent intégrer cette dimension afin de ne pas les galvauder en un produit de consommation banalisé ou en une destination artificialisée par le marketing » (Pénari, 2013). Au regard de l'ensemble des représentations autour de l'itinérance jacquaire, le processus de gestion et de valorisation doit reposer sur l'identification et l'intégration de ces valeurs dans les démarches portées par les acteurs. La construction du réseau des acteurs autour de ces itinéraires en France est d'ores et déjà engagée et sa consolidation doit conduire à renforcer le sentiment d'appartenance qui lui-même sera générateur de projets.

| Perceptions : les chemins de Compostelle, un lieu de... (%) | |
|---|------|
| Simplicité, dépouillement | 40,7 |
| Convivialité | 36,2 |
| Liberté | 23,6 |
| Piété, foi, prière | 20,4 |
| Effort, fatigue | 18,3 |
| Endurance, durée | 17,0 |
| Plaisir, joie, euphorie | 12,7 |
| Égalité, fraternité | 11,4 |
| Courage | 6,6 |
| Solitude | 5,0 |
| Acte de résistance | 3,6 |
| Pénitence | 0,9 |
| Souffrance | 0,6 |

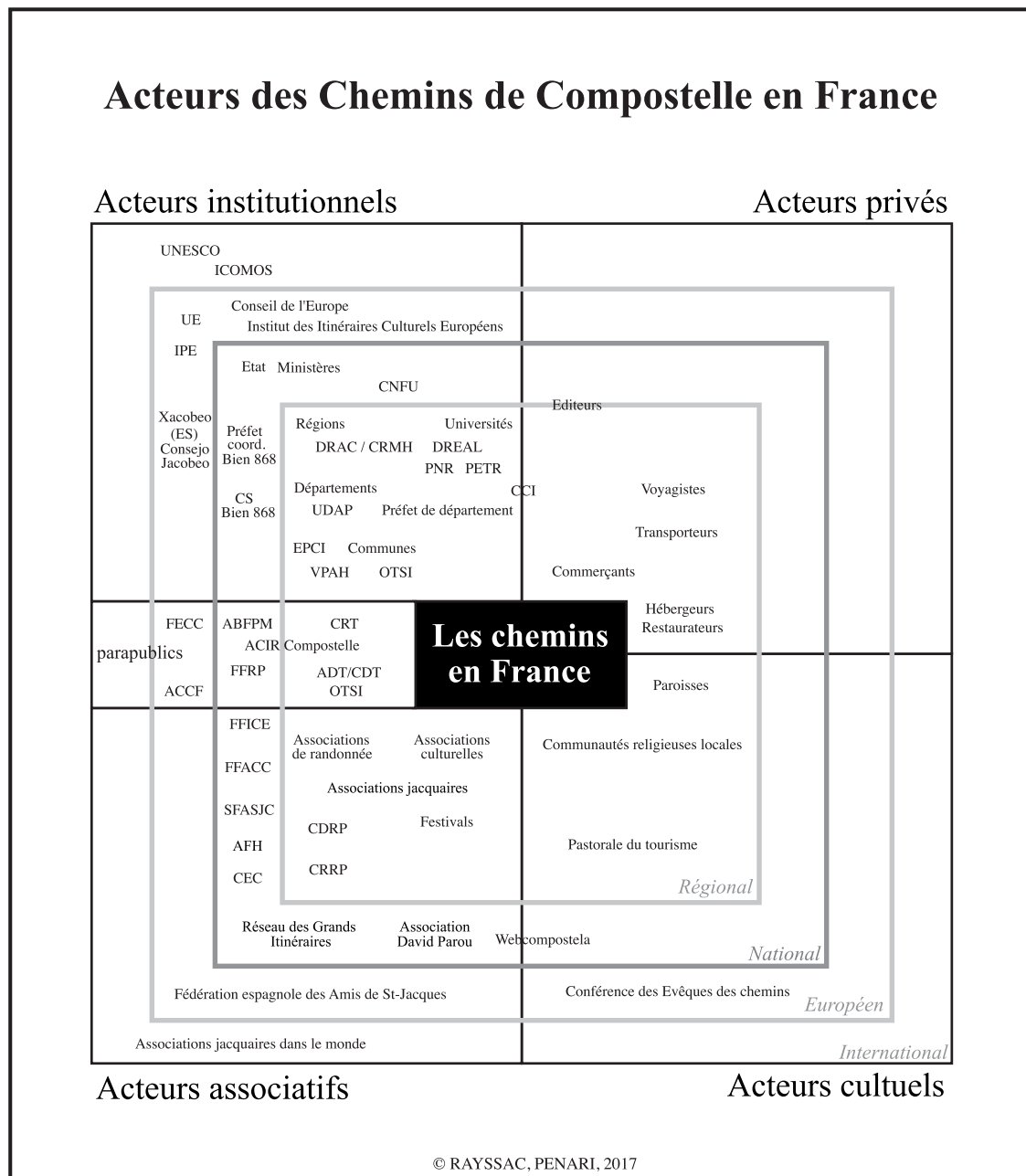
Source : enquête QAPP/BVA pour le CRT Midi-Pyrénées et l'ACIR Compostelle, 2003

(Le total des résultats est supérieur à 100%, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses)

II – Un système d'acteurs complexe

Nos analyses ont permis de mettre en lumière le système d'acteurs complexe lié aux chemins de

¹⁰ Acteur associatif, Rocamadour.



ABFPM : Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
 ACCF : Association des Communes du Camino Frances
 AFH : Associations Fédératrices d'Hébergements
 CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie
 CDRP : Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre
 CEC : Centre d'études Compostellanes
 CNFU : Commission Nationale Française UNESCO
 CRMH : Conservateur Régional des Monuments Historiques
 CRRP : Comités Régionaux de la Randonnée Pédestre
 CRT/CDT : Comités Régionaux / Départementaux du Tourisme
 CS : Conseil Scientifique du bien 868
 DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 DREAL : Direction Régionale Ecologie, Aménagement et Logement
 FECC : Fédération Européenne des Chemins de Compostelle
 FFACC : Fédération Française des Amis des Chemins de St-Jacques de Compostelle

FFICE : Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens
 FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre
 ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites
 IPE : Intergroupe du Parlement Européen des Chemins St-J./Itinéraires Culturels Européens
 OTSI : Offices de Tourisme/Syndicats d'Initiatives
 PETR : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux
 PNR : Parcs Naturels Régionaux
 SFASJC : Société Française des Amis de St-Jacques
 UDAP : Unités Départ. Architecture-Patrimoine
 UE : Union Européenne
 VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Fig. 5 – Acteurs des chemins de Compostelle en France

Source : © Rayssac, Pénari, 2017

Tableau 3 – Organisations structurantes du paysage des acteurs des chemins de Compostelle en France et porteuses des reconnaissances

| Organisations | Fonction principale |
|--|---|
| UNESCO | Reconnaissance internationale |
| | Reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle avec l'inscription en 1998 du bien 868 « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial. |
| Conseil de l'Europe | Reconnaissance européenne |
| | Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle comme premier itinéraire culturel certifié en 1987 par le conseil de l'Europe pour illustrer et promouvoir l'identité commune européenne. |
| Fédération européenne des chemins de Compostelle | Garant du label des Itinéraires Culturels Européens (ICE) |
| | Référent de l'Institut des itinéraires culturels européens pour le développement coordonné du réseau européen dénommé « Saint-Jacques ». |
| État français | Garant du maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien 868 |
| | - Protection des monuments historiques classés et inscrits relevant du code du patrimoine (loi 1913) ou du code de l'environnement (loi 1930). Elle est mise en œuvre par le ministère de la Culture et de l'Écologie. - Préfet coordonnateur du bien 868 présidant le comité interrégional du bien. |
| Fédération française de randonnée pédestre | Déléataire du ministère des Sports pour l'activité de la randonnée pédestre |
| | Référent pour l'aménagement des principaux sentiers vers Saint-Jacques-de-Compostelle (créer et baliser les itinéraires de randonnée pédestre ; protéger, entretenir et préserver l'accessibilité des sentiers ; édition de topoguides ; promouvoir la randonnée et les formes de pratiques ; et rôle de formation des professionnels de la randonnée). |
| Agence de coopération interrégionale et réseau – chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (ACIR Compostelle) | Référent pour l'animation du réseau d'acteurs du bien 868 par convention avec l'État |
| | Conduit et anime le réseau du bien 868 (encourage l'appropriation du bien par les propriétaires et gestionnaires des composantes ; développement des actions de sensibilisation et de formation ; accompagnement des acteurs pour la mise en place du plan de gestion ; actions de sensibilisation et de médiation culturelle auprès des publics ; portage du conseil scientifique) |

Source : S. Rayssac, S. Pénari, 2017

Saint-Jacques-de-Compostelle en France. L'approche taxonomique vise en premier lieu à recenser les différentes catégories d'acteurs (fig. 5 page précédente) qui œuvrent directement ou indirectement autour de ces itinéraires et à des échelles différentes d'intervention (du local à l'international).

Quatre catégories permettent de recomposer le paysage de ces acteurs en France. La première catégorie rassemble des acteurs variés du monde institutionnel : représentation des institutions internationales et européennes, l'État et ses services, les collectivités territoriales et le monde universitaire. La deuxième catégorie rassemble les acteurs associatifs : les associations jacquaires (près de 80 en France) ainsi que les associations de randonneurs, d'animation culturelle et du patrimoine. À l'interface entre ces deux premières catégories d'acteurs, il convient d'identifier les acteurs parapublics intégrant : les structures liées au tourisme, au développement territorial et à la mise en œuvre en France des reconnaissances culturelles internationales. La troisième catégorie recense les représentants des instances culturelles en France : les paroisses, la pastorale du tourisme avec ses

bénévoles et les communautés religieuses pratiquant l'hospitalité. La quatrième catégorie comprend les acteurs privés impliqués essentiellement dans l'économie touristique liée à l'itinérance : commerçants, hébergeurs, restaurateurs, transporteurs, voyageurs sans oublier les éditeurs de guide. Dans ce paysage très fourni d'acteurs, quels sont les acteurs suprarégionaux qui par leurs interventions (tableau 3) ont une action prégnante sur les chemins de Compostelle en France ?

Pour illustrer l'action de ces acteurs et une partie de leurs interactions, nous avons privilégié un exemple révélateur, celui de Rocamadour (fig. 6) comme haut lieu du tourisme (Rayssac, Bénos *et al.*, 2015) en région Occitanie. Ce dernier est à la fois identifié comme grand site de Midi-Pyrénées et site du patrimoine mondial dans le cadre du bien (868) en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Tant du point de vue de la construction de l'imaginaire touristique que des aménagements privilégiés, l'activité de pèlerinage est centrale dans les projets mis en œuvre à l'échelle du haut lieu. Pour cette cité, le devenir du sanctuaire et la gestion de ses édifices font intervenir acteurs



Fig. 6 – Vue de la cité médiévale de Rocamadour

Source : S. Rayssac, 2013

publics, associatifs, culturels et privés, ainsi que la société civile. Rocamadour est en effet un révélateur du paysage des acteurs impliqués sur les itinéraires vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle témoigne de cette intrication des acteurs et depuis une dizaine d'années, la cité s'est vue devenir le cœur d'un maillage de sentiers de randonnée considérés par leurs promoteurs comme des chemins de Compostelle ou des chemins de Rocamadour.

En effet, le sanctuaire de Rocamadour consacré à la dévotion mariale est doué d'une notoriété propre depuis le XII^e siècle. Toutefois, il n'est pas mentionné dans le livre V du codex mais il se retrouve au centre d'un réseau pédestre qualifié de « Saint-Jacques » ou de « Rocamadour ». Si le sanctuaire amadourien fut en soi un haut lieu de pèlerinage, les sentiers aménagés durant les quinze dernières années cherchent à reconstituer cette centralité. Rocamadour est aujourd'hui à la confluence de plusieurs itinéraires pédestres : un itinéraire alternatif à l'itinéraire du Puy-en-Velay relie Figeac et La Romieu par Rocamadour. Cette cité est

aussi raccordée depuis Bénévent-l'Abbaye sur la voie de Vézelay à travers la Corrèze. Elle voit également arriver la via Arverna depuis Clermont. Le sanctuaire est aussi le point de départ ou d'arrivée d'une liaison avec l'abbaye de Cadouin en Dordogne. D'autres projets s'esquissent mais, qu'ils aient pour fondement un caractère historique avéré ou qu'ils soient une reconstitution évocatrice, ces tracés convergeant vers Rocamadour font l'objet d'initiatives bien distinctes. Ces projets se nourrissent du succès de fréquentation prêté au modèle compostellan.

De surcroît, il ne paraît pas y avoir de projet assez abouti autour de Rocamadour pour valoriser et mettre en synergie cette convergence pédestre de proximité. La volonté contemporaine d'aménager des sentiers pédestres s'inscrit comme une tentative de matérialisation de l'influence et du rayonnement de ce sanctuaire. Mais ce projet n'a de chance de rencontrer un public que si ces sentiers font l'objet d'une qualification culturelle, d'une attention portée à la médiation et à la restitution du sens. Plus largement, le cas de Rocamadour interroge sur la définition de ce que doit être un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Europe. En effet, à Rocamadour comme au Mont-Saint-Michel ou vers d'autres sanctuaires, les projets de développement du réseau d'itinérance révèlent un besoin de réajustement de la place symbolique du sanctuaire compostellan réclamé par de nombreux acteurs. Celui-ci occupe en effet une place devenue centrale en raison de son antériorité dans le programme des itinéraires culturels et grâce aux moyens inégalés que les acteurs espagnols ont su mobiliser au bénéfice de la promotion, de la connaissance et de l'animation de ces itinéraires.

Par ailleurs, une démarche structurante de développement ou de promotion fondée sur l'appartenance au patrimoine mondial se fait attendre. Ceci est révélateur d'une difficulté d'appropriation de la logique d'appartenance à un bien sériel (Icomos France, 2012) – une collection – dans laquelle chacun n'est qu'une partie interdépendante d'un ensemble. La commission locale mise en oeuvre pour le suivi et la gestion des composantes locales du bien 868 ne s'est réunie qu'une seule fois. Elle n'a pas été perçue par les acteurs locaux comme un outil potentiel pour associer l'ensemble des acteurs et pour faire projet commun dans l'espace d'influence de la cité. Ceci souligne aussi que le patrimoine mondial n'est pas un gage assuré de fréquentation supplémentaire sans projet (Prigent, 2011). Le potentiel de développement lié à une appartenance au Patrimoine mondial est encore assez méconnu et peu pris en compte à l'échelle locale.

Tableau 4 – Valeur universelle exceptionnelle et critères retenus pour le bien 868

| Les critères retenus pour le bien 868 | Correspondance avec les critères généraux de sélection de l'Unesco |
|---|--|
| <i>Au titre du Critère (ii)</i> : la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France. | <i>Critère (ii)</i> : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. |
| <i>Au titre du Critère (iv)</i> : les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises. | <i>Critère (iv)</i> : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine. |
| <i>Au titre du Critère (vi)</i> : la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge. | <i>Critère (vi)</i> : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères). |

Source : décision du Comité du patrimoine mondial/ICOMOS, Kyoto, 2 décembre 1998

Deux évolutions sont amorcées : l'effet d'opportunité pour capter des fonds DATAR et des fonds européen concernant les itinéraires dans l'espace massif central amène les acteurs de l'itinéraire entre le Puy-en-Velay et Cahors à s'organiser autour d'une action collective. Une deuxième gouvernance est engagée sur une fraction essentielle des chemins de Compostelle : le bien 868 de la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit de promouvoir une démarche de préservation- développement du bien, d'initier un fonctionnement en réseau des acteurs-proprétaires et d'entrer dans une véritable logique de collection et de coopération. Une feuille de route approuvée en 2014 permet de repenser les outils de la gouvernance du bien culturel en série les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

la candidature française s'est inscrite dans le prolongement de l'inscription du bien espagnol mais sous une forme différente : une sélection de 78 éléments discontinus. Cette inscription marque en effet une différence d'appréciation. En France, il s'est agi d'évoquer

Tableau 5 – Les « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (bien sériel 868) : un ensemble composite

| Ensemble hétérogène | 119 Propriétaires |
|---|--|
| La dévotion : - 9 cathédrales ; - 42 églises ou basiliques ; - 1 dolmen ; - 2 clochers. L'accueil et le soin : - 4 anciens hôpitaux ; - 7 abbayes. Les accès et les franchissements : - 7 ponts ; - 1 porte d'entrée de ville ; - 7 sections représentant 160 km de sentier. | Propriétaires publics : - État : 12 édifices ; - 57 communes ; - 13 intercommunalités ; - 2 EPH ; - 8 départements : édifices ou sentier ; soit 95 communes : - 1 ville de plus de 1 million d'habitants ; - 15 villes de plus de 20 000 habitants ; - 10 villes de 5 à 20 000 habitants ; - 69 communes ont moins de 5 000 habitants. |
| Répartition géographique du bien | |
| 71 édifices en région : - Occitanie : 29 ; - Nouvelle-Aquitaine : 26 ; - Auvergne-Rhône-Alpes : 3 ; - Bourgogne-Franche-Comté : 3 ; - Hauts-de-France : 3 ; - Centre : 2 ; - Grand-Est : 2 ; - Île-de-France : 1 ; - Normandie : 1 ; - PACA : 1 ; | 7 tronçons Occitanie : - Lozère ; - Aveyron ; - Lot ; - Gers. Nouvelle-Aquitaine : - Pyrénées-Atlantiques. |

III – Structuration de la gouvernance du bien sériel 868 et perspectives touristiques

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les biens doivent posséder une valeur universelle exceptionnelle (Icomos France, 2010). Pour le bien 868, les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »,

Source : Rayssac et Pénari, 2017



Fig. 7 – Le bien culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Source : ACIR-Compostelle, 2015

le phénomène du pèlerinage et non d'une reconstitution exhaustive à travers les linéaires des routes ou des centaines de monuments. Pour l'Espagne la réalité historique et archéologique de ce pèlerinage étant plus forte et la législation permettant la protection de linéaires, c'est le *Camino Francès* dans sa continuité et ses jalons monumentaux qui ont fait l'objet de l'inscription. L'inscription française intègre ainsi cette différence d'impact du phénomène jacquaire au nord des Pyrénées. Ainsi, l'ICOMOS a formulé trois critères pour qualifier la valeur universelle exceptionnelle du bien français (tableau 4).

Lors de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1998, le bien 868 était considéré comme un bien « hors normes » par sa taille, inaugurant la typologie des biens en série. Ensemble composite (tableau 5), cette candidature n'avait fait l'objet ni d'un portage collectif, ni d'un plan de gestion qui à l'époque n'était pas imposé. Ce scénario tranche avec les règles fixées depuis 2007 par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour le traitement des candidatures. En effet, le plan de gestion (Watremez) doit constituer un véritable projet scientifique

et culturel du bien candidat à l'inscription en proposant une stratégie pour sa protection, sa restauration, sa mise en valeur, sa gouvernance, pour des projets de coopération et de diffusion des valeurs associées. Pour le cas des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, la mise en œuvre de ce dispositif se construit *a posteriori* afin de répondre aux nouvelles exigences de gestion des sites du patrimoine mondial. Après la détermination précise des périmètres concernés par l'inscription, le projet collectif est d'ores et déjà engagé, le réseau se structure (ACIR Compostelle, 2011) et la gouvernance (Le Gales, 2006) constitue assurément la clé de voute de ce chantier complexe.

Par conséquent, l'animation du bien 868 demeure un défi avec 119 propriétaires, 95 communes concernés, 71 édifices situés dans 10 régions françaises et 7 tronçons traversant principalement la région Occitanie (fig. 7). Les 71 édifices ou ensembles de bâtiments font d'ores et déjà l'objet de mesures de protection prises en application du code du patrimoine (classement ou inscription au titre des monuments historiques) ainsi qu'au titre des plans

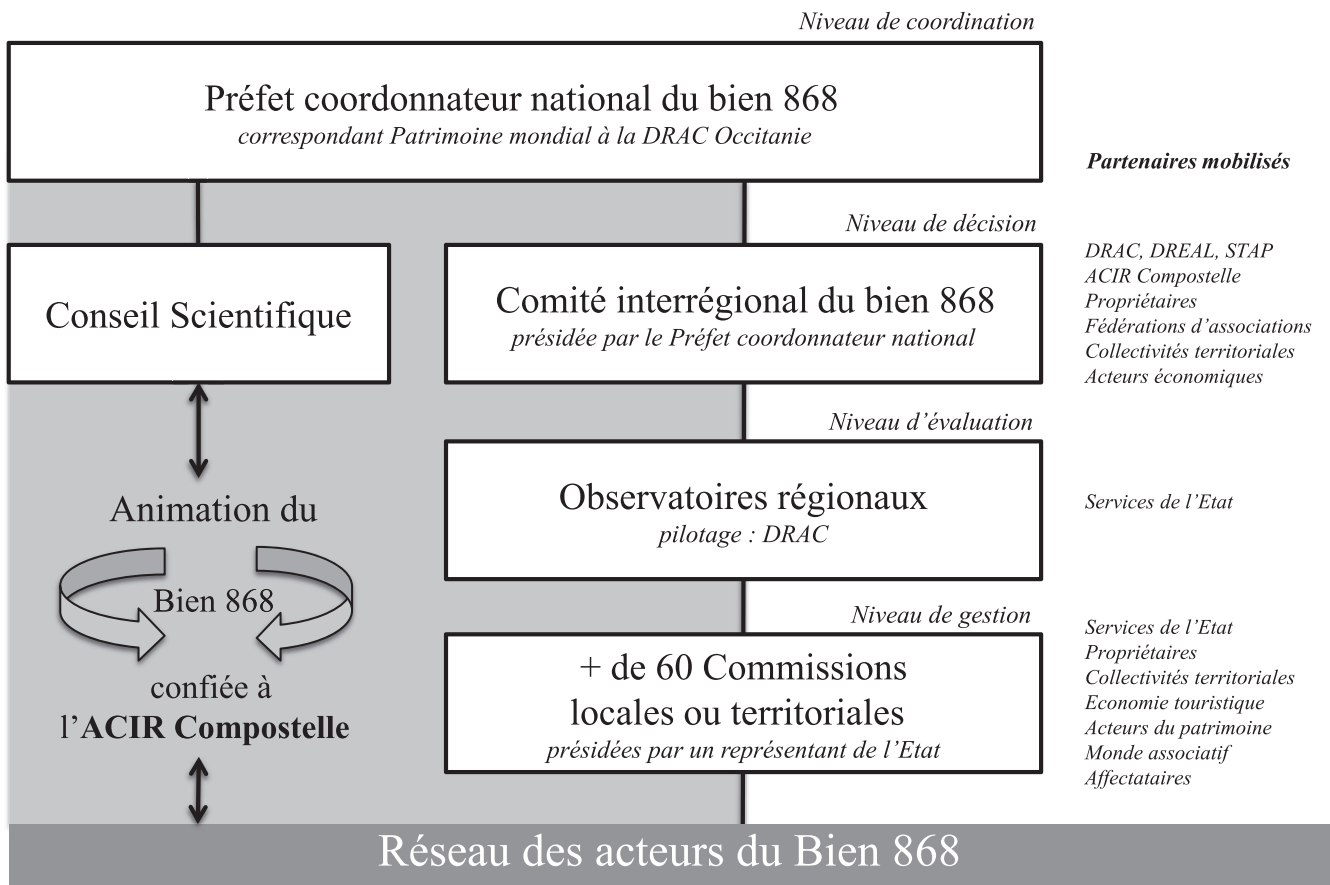


Fig. 8 – Gouvernance et animation du bien 868

Source : © Rayssac, Pénari, 2017/ACIR Compostelle, 2014

Tableau 6 – Enjeux touristiques de l’itinérance jacquaire

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Stimuler les territoires face à l’inégale mobilisation des acteurs locaux du tourisme.• Fluidifier les échanges et coopérations entre acteurs structurants.• Hausser les fréquentations et œuvrer pour une meilleure répartition sur les itinéraires français.• Faire société et projet collectif autour d’un itinéraire à travers le comité d’itinéraires associant l’ensemble de la chaîne d’acteurs.• Harmoniser les signalétiques et les outils de communication touristique afin d’impulser une cohérence et une identité visuelle• Organiser la communication touristique autour des éléments identitaires propre à chaque itinéraire.• Inscrire l’expérience de l’itinérance compostellane dans l’offre touristique française proposée aux clientèles internationales comme un prélude au parcours du Camino Francès en Espagne.• Structurer une offre de tourisme culturel ayant pour support les itinéraires.• Développer une offre attractive pour les jeunes et susciter des projets éducatifs inspirés des valeurs inhérentes à l’itinérance jacquaire.• Développer la connaissance scientifique et la formation des acteurs.• Développer un récit qualifié sur les territoires en jalonnant les parcours de dispositifs d’interprétation.• Mobiliser les habitants dans la gestion de l’accueil, l’entretien des chemins ou l’accessibilité des patrimoines locaux.• Favoriser les rencontres entre visiteurs/cheminants.• Veiller à l’équilibre entre l’accueil marchand et les sphères d’hospitalité non marchande (<i>donativo</i>) afin de maintenir l’accessibilité de l’itinérance.• Développer l’offre en évènementiel autour de manifestations artistiques et culturelles sur les communes-haltes inspirées de l’univers de l’itinérance jacquaire.• Organiser une observation des publics, de leurs attentes et de leurs pratiques.• Agir pour l’accessibilité aux personnes en situation d’handicap. |
|---|

Source : Rayssac, Pénari, 2017

locaux d’urbanisme (ACIR Compostelle, 2009). Ils sont majoritairement propriété des communes, et souvent affectés au culte catholique. Leur conservation incombe à leur propriétaire, avec l’aide et sous le contrôle des services de l’État. Autour des composantes du bien, les zones tampon ont fait l’objet d’études de définition et sont en voie d’approbation par les collectivités concernées autour

de chacune des 78 composantes. Les sections de sentier situées sur l’itinéraire du Puy-en-Velay (GR®65) sont protégées en tant que voies publiques de circulation, et, partiellement, dans le cadre des plans départementaux des itinéraires pédestres et de randonnée.

Un dispositif de gouvernance et d'animation du bien 868 se déploie depuis 2013 (fig. 8). Il comprend quatre niveaux d'intervention. Depuis le mois de mai 2013, le Premier ministre a nommé le préfet de région Midi-Pyrénées – devenue Occitanie – coordonnateur du bien 868 car un nombre très important de composantes du bien est localisé sur ce territoire régional (tableau 5 et fig. 7). Ce premier niveau de coordination autour du préfet de région place sous son autorité, le correspondant patrimoine mondial à la DRAC Occitanie qui est chargé d'organiser la gouvernance du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », en assurant le relai avec les correspondants patrimoine mondial des autres DRAC concernées. Le préfet de région Occitanie préside également le comité interrégional du bien qui constitue l'instance de décision. Ce comité décide des orientations de gestion du bien et veille au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle en s'assurant que les projets d'aménagement ne portent pas atteinte à l'intégrité des composantes. Quatre collèges composent ce comité : un collège institutionnel composé des services de l'État ; un collègue d'élus issus des collectivités territoriales ; un collègue de propriétaires ; et un collègue de personnes qualifiées (DRAC LR-MP, 2015).

Les observatoires régionaux représentent le niveau d'évaluation en vue de préparer le prochain rapport périodique. Ils ont été pensés pour produire une synthèse régionale de l'activité des commissions locales. Ces dernières doivent se réunir au moins une fois par an. Elles constituent plus de 60 commissions locales ou territoriales qui veillent à la bonne conservation du bien. Instances de gouvernance locale présidées par un représentant de l'État, elles examinent tout projet d'aménagement ou d'urbanisation qui pourrait affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien. Elles sont également conçues comme des lieux privilégiés de concertation et de débat entre tous les acteurs pour générer un projet de développement à partir de l'inscription au patrimoine mondial. Cette instance vise enfin à préparer les déclinaisons du plan de gestion à l'échelle locale. Elles doivent se réunir au moins une fois

par an. Enfin, l'État a retenu l'ACIR Compostelle¹¹ pour ses compétences et pour sa nature parapublique afin de conduire une animation transversale à tous les niveaux, pour renforcer l'action de structuration du réseau des propriétaires et pour impulser une gestion culturelle et touristique du bien inscrit au patrimoine mondial (Bourdeau, Gravari-Barbas, Robinson, 2012).

Le bien 868 du patrimoine mondial n'est qu'une portion représentative de l'ensemble plus vaste avec lequel il interagit. Un effet structurant et qualifiant est attendu par le transfert des bonnes pratiques et une montée en gamme globale. La mise en œuvre de la gouvernance a d'ores et déjà renouvelé le regard porté sur le « chemin » : il est question de fierté, de sensibilisation des habitants, de penser la qualité du cheminement piéton dans l'approche d'un monument, etc. Le dispositif de gouvernance ainsi initié depuis 2013 autour du bien 868 a mis en mouvement un ensemble d'acteurs. Après le temps de l'organisation et du renforcement des protections, une nouvelle période s'ouvre autour de l'implication des acteurs et d'une meilleure prise en compte des enjeux de développement culturel, éducatif et touristique. Que ce soit au niveau du bien 868 ou dans son environnement plus large – le réseau des itinéraires jacquaires en France – un certain nombre d'enjeux peut être notamment identifié pour le volet touristique (tableau 6).

Conclusion

Le phénomène jacquaire en France représente un objet d'étude qui reste largement ouvert à l'investigation scientifique : que ce soit une observation continue des publics et de l'économie générée, ou que ce soit une « déconstruction » de l'historiographie traditionnelle au profit d'un renouveau des connaissances historiques. Un

¹¹ Constituée en 1990 (sous la dénomination suivante : Association de coopération interrégionale des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle), l'Agence de coopération interrégionale et réseaux – chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (ACIR Compostelle), favorise l'itinérance et accompagne la mise en valeur de ces anciens itinéraires de pèlerinage par une qualification culturelle qui complète l'action d'aménagement des sentiers menée par les conseils départementaux, les intercommunalités et la Fédération française de la randonnée. En impulsant l'émergence de cette association, la région Midi-Pyrénées a souhaité à l'origine transgresser les frontières administratives en établissant les bases d'une coopération interrégionale (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine) regroupant au sein d'une association les principaux acteurs concernés : les institutions, les propriétaires et le monde associatif.

système d'acteurs complexe a été révélé et doit favoriser la perception que chacun d'eux porte sur ce paysage global. En effet, chaque acteur constitue un maillon obéissant à sa propre logique, portant sa propre lecture du phénomène jacquaire mais il demeure complémentaire des autres. Il s'est agi, enfin, d'acter l'émergence d'une gouvernance du bien 868. À défaut d'une prise en charge de la totalité du thème en France, celle-ci doit pouvoir s'emparer des grandes problématiques inhérentes à cet héritage culturel tout en initiant un cercle vertueux de développement. Depuis 2017, un conseil scientifique du bien vient appuyer le dispositif pour le développement des études et une meilleure diffusion vers les acteurs par la formation.

La combinaison efficace de plusieurs gouvernances pourrait ainsi amorcer des évolutions positives. Chacune des deux reconnaissances culturelles nécessite un chef de

filat. En outre, chaque itinéraire (ex : la voie du Puy) pris dans son ensemble linéaire peut constituer un élément fédérateur des acteurs animé par son chef de filat. La question émergente est donc bien de susciter ces coopérations à des échelles complémentaires. L'avenir est à la combinaison autour de chefs de file coordonnateurs et porteurs des projets collectifs.

Mais rien n'est acquis dans cette évolution. La réussite du processus dépend essentiellement de trois facteurs : d'une part, la capacité des acteurs français représentatifs à s'entendre sur des objectifs partagés et à trouver les synergies adéquates dans le respect des personnalités de chacun ; d'autre part, l'édification d'une convergence d'intérêts entre les gouvernances de l'itinéraire culturel européen et les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; sans oublier le rapprochement nécessaire à opérer *in fine* entre les ensembles français et espagnol.

Partenariat

Cette production scientifique est l'aboutissement d'une réflexion conjointe des auteurs initiée dès 2013 dans le cadre du programme de recherche HAULMIP, co-financé par la région Occitanie et l'université Toulouse – Jean Jaurès, ayant donné lieu à l'édition d'un rapport scientifique édité en 2015 et à des communications scientifiques dans le cadre de séminaires. Le travail de recherche documentaire a été appuyé par l'équipe de l'ACIR Compostelle, notamment Chloé Moutin (en charge du développement touristique et de l'itinérance) pour la production cartographique et la recherche iconographique. Cet article témoigne des travaux engagés sur cette thématique entre l'université Toulouse – Jean Jaurès et l'ACIR Compostelle depuis 2013, consolidés depuis 2017 par une convention de partenariat.

Bibliographie

- ACIR COMPOSTELLE, *Restitution du questionnaire d'enquête de août-septembre 2011 sur le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (bien 868)*, ACIR Compostelle, 2011.
- ACIR COMPOSTELLE, *Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le patrimoine mondial*, ACIR Compostelle et préfet de la région Midi-Pyrénées, 2009.
- AGENCE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME DU LOT, Synthèse de fréquentation des chemins de Compostelle, ADT du Lot, 2016.
- AMIROU R., *Imaginaire du tourisme culturel*, Presses universitaires de France, coll. « Politique éclatée », 2000.
- ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL (ABFPM), *Patrimoine mondial et tourisme – Valeurs, économies, réseaux*, actes des rencontres de l'Association des biens français du patrimoine mondial, n° 1, 2010.
- BERTHELOT L., CORNELOUP J. (dir.), *Itinérance, du tour aux détours. Figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*, Fournel, 2008.
- BOURDEAU L., GRAVARI-BARBAS M., ROBINSON M., *Tourisme et patrimoine mondial*, coll. « Patrimoine en mouvement », Presses universitaires de Laval, 2012.
- CEREZALES N., « Santiago de Compostela, vers une redéfinition patrimoniale du chemin de pèlerinage », *Conserveries mémorielles*, n° 14, 2013.
- CETTOLO H., « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : variations autour d'un itinéraire culturel », dans AUGUSTIN J.-P. et LEFEBVRE A. (dir.), *Perspectives territoriales pour la culture, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine*, 2004, p. 239-254.

- COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME D'AQUITAINE, COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE MIDI-PYRÉNÉES, *La fréquentation et les publics des chemins de Compostelle*, QAPPA-BVA, avec le concours de l'ACIR Compostelle, 2003.
- DI MÉO G., « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, 1995, p. 16-33.
- DRAC OCCITANIE, *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France*, actes du deuxième comité interrégional du bien culturel en série, 2016.
- DRAC LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES, *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France*, actes du premier comité interrégional du bien culturel en série, 2015.
- DUPRONT A., « Tourisme et pèlerinage : réflexion de psychologie collective », *Communications*, n° 10, 1969, p. 97-120.
- ICOMOS FRANCE, *Les biens en série du patrimoine mondial. Nouvel enjeu, nouveaux critères*, actes de colloque, 2012.
- ICOMOS FRANCE, *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les cahiers, 2010.
- LE GALÈS P., « Gouvernement et gouvernance des territoires », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 922, 2006, p. 1-114.
- MIAUX S., « Le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle : l'expérience de la marche au cœur du voyage », *Sud-Ouest Européen*, n° 25, 2008, p. 77-87.
- PEARCE D.-G., *Géographie du tourisme*, Nathan, 1993.
- PENARI S., « Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : entre itinérance et tourisme culturel », compte-rendu de journée d'étude internationale : « Territoire, tourisme, gouvernance. Regards croisés Galice/Midi-Pyrénées », université de Toulouse II – Le Mirail en partenariat avec l'université de Saint-Jacques-de-Compostelle et l'ACIR Compostelle, 2013, p. 4-5.
- PRIGENT L., « Le patrimoine mondial est-il un mirage économique ? Les enjeux contrastés du développement touristique », dans *Téoros, Tourisme et patrimoine mondial*, n° 30, 2011, p. 6-16.
- RAYSSAC S., BENOS R. *et al.*, *Les hauts lieux du tourisme en Midi-Pyrénées : dispositifs de valorisation et organisation des territoires touristiques*, rapport de recherche, université Toulouse – Jean Jaurès, CNRS, 2015.
- TOMASIN A., « Gérer les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », dans *Les biens en série du patrimoine mondial : nouvel enjeu, nouveaux critères*, ICOMOS France, 2014, p. 119-126.
- WATREMEZ A., « Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? », *La Lettre de l'OCIM*, n° 149, 2013, p. 25-30.